



superficie d'un fond de commerce inferieur de ce qui mentionné dans le bail

Par amor_hamm, le 27/08/2020 à 15:14

bonjour

merci d'avance de votre forum et réponses a nos questions

j'ai acheté un fond de commerce restaurant en 2017 dans le bail c' est mentionné que la superficie est de 120 m2 avec un loyer de 1600euro ttc avec une place de parking en 2020 je veut installé un climatiseur j'ai calculé la superficie et après vérification j'ai trouvé que la superficie est de 95m2 et le bailleur me dit que c'est une erreur dans le bail j'ai pas de place de parking et il y a 97 m2 la superficie est ce normal ça ou non et qu'est ce que je doit faire s'il vous plaît